

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 16_170626

OBJET : FINANCES

BUDGET ECONOMIE

EMPLOI

Approbation de l'avance de
trésorerie du budget principal
au budget annexe du Réseau
de chaleur urbain

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°16_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)**Monsieur Denis GRANDJEAN rapporte :**

Suite au transfert en 2023 de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » par la Métropole Aix-Marseille-Provence, la création d'un budget annexe au budget principal de la Ville d'Aubagne s'est avérée nécessaire pour la gestion du Réseau de chaleur urbain présent sur le territoire communal.

Cependant, en raison du décalage entre le paiement des dépenses et la perception effective des recettes issues de la refacturation aux abonnés du service, le budget annexe « Réseau de chaleur urbain » connaît une situation de manque de trésorerie sur l'exercice 2026, d'autant que le chantier de raccordement de l'équipement à la piscine Alain Bernard est lancé et que les subventions d'investissement afférentes ne seront pas versées dans l'immédiat.

Ainsi, il est proposé que le budget principal de la Ville d'Aubagne accorde une avance remboursable au budget annexe « Réseau de chaleur urbain », à hauteur de 100 000 euros.

Cette avance de trésorerie revêt un caractère temporaire : elle sera remboursée par le budget annexe Réseau de chaleur urbain au budget principal de la Ville dès encaissement des recettes correspondantes et, en tout état de cause, au plus tard le 1^{er} avril 2027.

Cette délibération propose d'accorder une avance de trésorerie remboursable de 100 000 euros du budget principal de la Ville d'Aubagne au budget annexe « Réseau de chaleur urbain », afin de pallier un manque temporaire de liquidités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 016-201123 du 20 novembre 2023 portant création du budget annexe Réseau de chaleur urbain,

CONSIDÉRANT que le budget principal de la Ville d'Aubagne peut, avec l'autorisation préalable de l'Assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe,

CONSIDÉRANT la nécessité d'abonder la trésorerie du budget annexe Réseau de chaleur urbain,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : de VOTER une avance de trésorerie de 100 000 euros (cent mille euros) au budget annexe Réseau de chaleur urbain ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER le comptable à créditer le compte 515 du budget principal de la Ville de 100 000 euros sur demande de l'ordonnateur et de débiter le compte 515 du budget annexe Réseau de chaleur urbain de ce même montant, au titre de cette avance de trésorerie ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER le remboursement de cette avance par le budget annexe Réseau de chaleur urbain au budget principal de la Ville, dès que possible et au plus tard le 1^{er} avril 2027. Le comptable sera chargé de créditer le compte 515 du budget annexe Réseau de chaleur urbain et de débiter le compte 515 du budget principal de la Ville au titre du remboursement de cette avance de trésorerie ;

ARTICLE 4 : d'ACTER que la Ville devra informer le Service de Gestion Comptable d'Aubagne dès que le compte 515 du budget annexe permettra le remboursement de l'avance et ce, au plus tard le 1^{er} avril 2027.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°16_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

ABSTENTIONS : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME